



AIX en PROVENCE

LA VILLE

Aix-en-Provence, le 30 JAN. 2025

**Sophie JOISSAINS**

Maire d'Aix-en-Provence  
Conseiller Métropolitain  
Aix-Marseille Provence Métropole  
Vice-Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Ancien Sénateur des Bouches-du-Rhône

DH/JC N° 590195

Affaire suivie par D. HERMANN

Tél : 04.42.91.89.59

Monsieur Michel BRAUNSTEIN  
CIQ CEZANNE-TORSE  
4, chemin du Roc Fleuri  
Le Méjanes Bât. 4  
13100 AIX-EN-PROVENCE

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 8/12/2024 référencé en objet dont vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse que je peux vous y apporter :

- Le marché piloté par la SPLA prévoyait la mise en œuvre d'un revêtement en sable stabilisé traité d'épaisseur de 8 cm.
- La Ville a effectivement demandé à la SPLA de modifier le choix du revêtement dans la mesure où celui-ci était techniquement inadapté aux usages courants et particuliers avec notamment l'installation de la fête foraine une fois par an sur le parking. Le stabilisé ne présentait en effet pas de garanties suffisantes de pérennité dans le temps et n'était pas adapté aux contraintes d'entretien. Il faut souligner par ailleurs qu'un revêtement en stabilisé traité n'est pas perméable.
- Un nouveau choix s'est porté sur une structure en enrobé en deux couches dont le dimensionnement a été calculé pour répondre aux usages. Cette structure a été mise en œuvre sur une couche de forme traitée aux liants hydrauliques déjà imperméable réalisée préalablement par la SPLA.
- Le revêtement de surface a été réalisé en enrobé clair afin de favoriser un abaissement des températures de surface et limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain.
- La poursuite du projet par la SPLA intègre bien la mise en œuvre d'un revêtement drainant sur la piste cyclable bi-directionnelle le long de l'avenue des Déportés de la Résistance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Sophie JOISSAINS